

**AVENANT N°2****À LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN MUTUALISÉ  
D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)**

Une convention visant à créer un service commun mutualisé intercommunal dédié à l'instruction des autorisations du droit des sols (IADS), a été signée entre le Grand Cubzaguais Communauté de Communes, et ses communes adhérentes, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2020.

Le présent avenant n°2 à ladite convention est signé :

**Entre :**

Le Grand Cubzaguais Communauté de Communes (GCCC) représentée par sa Présidente, Madame Valérie Guinaudie, dûment habilitée par la délibération en date du ... et domiciliée à Saint-André-de-Cubzac, 365 Av. Boucicaut.

**Et :**

Les Communes membres de Grand Cubzaguais Communauté de Commune suivantes :

- **Bourg** représentée par son Maire, Monsieur Pierre JOLY, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..., et domiciliée à Bourg, 1 rue du château vieux.
- **Cubzac-les-Ponts** représentée par son Maire, Monsieur Alain TABONE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..., et domiciliée à Cubzac-les-Ponts, 49 avenue de Paris.
- **Mombrier** représentée par son Maire, Madame Valérie GUINAUDIE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ... et domiciliée à Mombrier, 4 le Bourg.
- **Prignac-et-Marcamps** représentée par son Maire, Monsieur Laury LEFEVRE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..., et domiciliée à Prignac-et- Marcamps, 85 avenue des Côtes de Bourg.
- **Pugnac**, représentée par son Maire, Monsieur Jean ROUX, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..., et domiciliée à Prignac-et- Marcamps, 85 avenue des Côtes de Bourg.
- **Saint-André-de-Cubzac** représentée par son Maire, Madame Célia MONSEIGNE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..., et domiciliée à Saint-André-de-Cubzac, 8 place Raoul Larche.
- **Saint Gervais**, représentée par son Maire, Monsieur Patrice POTIER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..., et domiciliée à Saint-Gervais, 1 château de Bart.
- **Saint-Laurent-d'Arce** représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre SUBERVILLE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..., et domiciliée à Saint-Laurent-d'Arce, 8 rue Pierre Georget.
- **Saint-Trojan** représentée par son Maire, Monsieur Bruno GRAVINO, agissant en vertu de la délibération n° ..., et domiciliée à Saint-Trojan, 10 bourg.
- **Tauriac** représentée par son Maire, Monsieur Roger TARIS, agissant en vertu de la délibération n° ... et domiciliée à Tauriac, 2 rue des écoles.
- **Val-de-Virvée** représentée par son Maire, Monsieur Christophe MARTIAL, agissant en vertu de la délibération n° ..., et domiciliée à Val-de-Virvée, 18 rue d'Aubie.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Afin d'assurer la continuité du service et de permettre aux communes membres de bénéficier de l'instruction du service commun, **il est décidé de prolonger la durée de cette convention, sur une durée d'un an supplémentaire, à compter du 01/01/2025 et ce jusqu'au 31/12/2025.**

Afin de sécuriser cette continuité et de faciliter les travaux de refonte générale et de renouvellement de la convention, **il est décidé d'intégrer la possibilité de reconduire tacitement la convention.**

### **Article 2 : Autres dispositions**

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale de création du service commun mutualisé IADS et de son avenant n°1 non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en un exemplaire original à Saint-André de Cubzac, le ...

**Nom Maire de la Commune**

Maire de **commune**

Valérie GUINAUDIE

Présidente de G3C